

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00858
Numéro SIREN : 491 408 183
Nom ou dénomination : @2C ENTREPRISES

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2019 sous le numéro de dépôt 8407

@2C ENTREPRISES
Société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros
Siège social : 155 Rue Lawrence Durrell MFT CS 70500
84908 AVIGNON CDX 9
491408183 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente avril,
A dix heures,

Les associés de la société @2C ENTREPRISES, société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros, divisé en 5000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 155 Rue Lawrence Durrell MFT CS 70500 84908 AVIGNON CDX 9, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Société HOLDING LVx, représentée par sa gérante, Madame Laurence VIGOUROUX, titulaire de 750 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Franck MATIO, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Société MHG ENTREPRISES, représentée par son gérant, Monsieur Franck MATIO, titulaire de 750 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Bruno PERAZZO, titulaire de 3498 parts sociales en pleine propriété,
Madame Laurence VIGOUROUX, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno PERAZZO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision relative au remplacement de M. Franck MATIO, cogérant démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Franck MATIO de ses fonctions de cogérant à compter du 30 avril 2019 et décide de ne pas procéder à son remplacement. Par conséquent, L'assemblée Générale prend acte que Monsieur Bruno PERAZZO demeurera seul gérant de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Société HOLDING LVx

Société MHG ENTREPRISES

Bruno PERAZZO
Gérant associé

Laurence VIGOUROUX

Franck MATIO